



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Exercice 2020**

*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

# SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service .....	1
1.1. Présentation du territoire desservi .....	1
1.2. Mode de gestion du service .....	1
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) .....	2
1.4. Nombre d'abonnés .....	2
1.5. Volumes facturés .....	2
1.6. Répartition Volume/usagers .....	3
1.7. Détail des imports et exports d'effluents .....	3
1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	3
1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) .....	3
1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	3
1.11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) .....	5
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	6
2.1. Modalités de tarification .....	6
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) .....	7
2.3. Recettes .....	8
3. Indicateurs de performance.....	9
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	9
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2).....	9
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) .....	10
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 10	
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	11
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 11	
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) .....	12
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	12
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	12
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	12
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	13
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	14
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0).....	14
3.14. Taux de réclamations (P258.1).....	14
4. Financement des investissements .....	15
4.1. Montants financiers.....	15
4.2. Etat de la dette du service .....	15

4.3. Amortissements .....	15
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	15
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	15
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	16
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	16
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	16
6. Tableau récapitulatif des indicateurs .....	17
7. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne .....	18

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Sud Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
  - Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 avril 2014
  - Corsept – Date d'approbation : 29 mars 2004
  - Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)
  - Saint-Viaud – Date d'approbation : 18 octobre 2018
  - Frossay – Date d'approbation : 29 novembre 2018
  - Saint-Père-en-Retz – Date d'approbation : 21 décembre 2018
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 21/09/2017 (*délibération n°2017-301*)

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Véolia Eau

Date de début de contrat : 01/01/2018

Date de fin de contrat initial 31/12/2024

Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024

Nombre d'avenants : 2

Missions du délégataire : Dépollution, Gestion clientèle, Refoulement, Relèvement, Collecte des eaux usées

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Le service public d'assainissement collectif dessert 23 966 habitants au 31/12/2020 (23 983 au 31/12/2019).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert 14 989 abonnés au 31/12/2020 (14 725 au 31/12/2019).  
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Saint-Brevin-les-Pins	9 651	9 776	1,30%
Corsept	657	668	1,67%
Paimboeuf	1 609	1 617	0,50%
Saint-Viaud	836	884	5,74%
Frossay	708	727	2,68%
Saint-Père-en-Retz	1 264	1 317	4,19%
<b>Total</b>	<b>14 725</b>	<b>14 989</b>	<b>1,79%</b>

### Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (VP.124)

Commune	Nombre potentiel d'abonnés au 31/12/2019	Nombre potentiel d'abonnés au 31/12/2020
Saint-Brevin-les-Pins	9 651	9 803
Corsept	657	670
Paimboeuf	1 607	1 1619
Saint-Viaud	831	885
Frossay	707	727
Saint-Père-en-Retz	1 264	1 317
<b>Total</b>	<b>14 717</b>	<b>15 021</b>

### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques	1 128 108	1 149 268	1,88%
Abonnés non domestiques*	6 113	9 737	59,28%
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 134 221</b>	<b>1 159 005</b>	<b>2,19%</b>

## 1.6. Répartition Volume/usagers

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Moyenne (en m <sup>3</sup> /usagers)
Saint Brévin les Pins	9 776	744 439	76,1
Corsept	668	50 861	76,1
Paimboeuf	1 617	122 691	75,9
Saint Viaud	884	74 187	83,9
Frossay	727	62 049	85,3
Saint Père en Retz	1 317	104 778	79,6
<b>Total</b>	<b>14 989</b>	<b>1 159 005</b>	<b>77,3</b>

## 1.7. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>	0	0	0
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>	2 434	1 158	-52,45%

## 1.8. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2020 : 0 (0 au 31/12/2019).

## 1.9. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 179,182 kms de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 29,86 kms de réseau séparatif de refoulement
- 0,525 kms de réseau unitaire hors branchements\*,
- 86 postes de relèvement

soit un linéaire de collecte total de 210,90 kms (210,90 kms au 31/12/2019).

\*Le linéaire de 0,525 kms de réseau unitaire correspond à la Rue Du Général De Gaulle à Paimboeuf. La mise en séparatif de cette rue a été réalisée en totalité au cours de l'année 2020, mais n'a pas encore été réceptionnée.

4 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation - Paimboeuf	Remarques
Surverse provisoire sur ancien réseau unitaire	Rue de l'Hôpital / De Gaulle	
Surverse provisoire sur ancien réseau unitaire	Rue Pasteur / De Gaulle	
Surverse provisoire sur ancien réseau unitaire	Rue Durand / De Gaulle	
Surverse provisoire sur ancien réseau unitaire	Quai Edmond Libert	

## 1.10. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées dont le détail est donné ci-après :

**STEU N°1 : Station des Remparts**  
Code Sandre de la station : 0444116S0003

<b>Caractéristiques générales</b>												
Type de traitement (cf. annexe)	Lagune aérée											
Commune d'implantation	Saint Père en Retz											
Lieu-dit	Remparts											
Capacité nominale STEU en EH	6 000											
Charge de pollution produite en 2020 en EH	<i>En attente des données de la Police de l'Eau</i>											
Nombre d'abonnés raccordés	3 021											
Nombre d'habitants raccordés	6 139											
Débit de référence pour 2020 en m <sup>3</sup> /j*	2 480											
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à	Autorisation en date du ...					20 novembre 2015						
	Déclaration en date du											
Milieu récepteur du rejet	Etier du Pré Batard											
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>	25				-et ou				80			
DCO	90				-et ou				75			
MES	35				-et ou				90			
NGL					-et ou							
NTK	40				-et ou							
pH	Entre 6 et 9				-et ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					-et ou							
Pt	2 (moyenne annuelle)				-et ou							
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>												
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt		
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
04/01/20	Oui	11,0	93,2	51,0	86,0	35,0	85,9			3,6	39,4	
13/02/20	Non	9,0	91,0	33,0	94,0	19,0	92,7	21,0	32,3	2,7	27,0	
11/03/20	Oui	5,0	93,1	31,0	93,6	23,0	67,9			2,3	27,8	
05/04/20	Non	9,0	95,7	50,0	92,9	90,0	43,9	47,0	32,0	5,7	21,0	
11/05/20	Non	4,0	97,1	51,0	94,9	73,0	71,2			5,5	28,7	
16/06/20	Non	6,0	95,0	53,0	92,0	39,0	82,6			6,1	15,0	
16/07/20	Non	8,0	97,0	112,0	85,7	32,0	91,2	69,0	25,2	8,3	18,5	
22/08/20	Non	11,0	94,3	41,0	94,9	120,0	69,0			7,5	8,9	
10/09/20	Non	11,0	94,5	40,0	93,9	90,0	74,3	52,0	24,8	6,7	19,4	
05/10/20	Non	12,0	93,5	36,0	92,8	53,0	80,6	54,0	-15,5	6,7	-8,5	
04/12/20	Oui			26,0	93,2	7,3	96,7			2,4	60,7	
20/12/20	Oui	<3.0	94,5	19,0	94,6	<4.0	97,0	3,3	91,6	2,4	40,2	

**Les travaux pour la nouvelle station de type boues activées ont débutés en fin d'année 2019 et ont été achevés en fin d'année 2020. Ce type de station est en capacité de traiter le phosphore et présente de très bon rendement sur les MES.**

**STEU N°2 : UDEP de Bodon**  
Code Sandre de la station : 0444154S0002

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées									
Commune d'implantation		Saint Brévin les Pins									
Lieu-dit		Les Taillais									
Capacité nominale STEU en EH		4 500									
Charge de pollution produite en 2020 en EH		<i>En attente des données de la Police de l'Eau</i>									
Nombre d'abonnés raccordés		NC									
Nombre d'habitants raccordés		NC									
Débit de référence pour 2020 en m <sup>3</sup> /j*		850									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ...				9 février 2007					
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet						Ruisseau du Bodon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				et		90			
DCO		90				et		85			
MES		30				et		90			
NGL		15 (moyenne annuelle)				et		70 (moyen annuel)			
NTK						et					
pH		Entre 6 et 8,5				et					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						et					
Pt		2 (moyenne annuelle)				et		60 (moyen annuel)			
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
04/01/20	Oui	<3,0	97,4	25,0	94,7	<4,0	98,2			0,3	95,4
13/02/20	Oui	3,0	98,1	26,0	93,3	<4,0	97,9	3,8	90,3	0,8	84,4
11/03/20	Oui	<3,0	98,6	26,0	95,2	<4,0	98,2			1,3	79,2
05/04/20	Oui	<3,0	98,5	22,0	96,4	<4,0	98,2			0,2	97,4
04/05/20	Oui	3,0	98,5	28,0	96,9	5,7	98,5	23,5	64,1	0,5	93,2
16/06/20	Oui	<3,0	97,6	20,0	94,1	<4,0	97,7			1,1	77,0
16/07/20	Oui	<3,0	99,0	21,0	97,5	<4,0	98,4			0,7	92,1
22/08/20	Oui	5,0	97,4	42,0	92,2	10,0	91,9	15,5	82,2	0,9	88,9
05/10/20	Oui	<3,0	98,8	24,0	96,5	<4,0	98,7			1,4	84,1
03/11/20	Oui	<3,0	98,1	23,0	95,6	<4,0	98,3	2,4	96,2	1,1	83,3
26/11/20	Oui	<3,0	98,9	23,0	97,7	<4,0	96,4			1,2	87,0
04/12/20	Oui	<3,0	98,1	16,0	95,8	<4,0	97,1			0,7	89,8

Parallèlement à ces résultats, 4 bilans ont été déclarés non-conformes sur le paramètre bactériologique.



**STEU N°3 : UDEP Le Pont Neuf**  
Code Sandre de la station : 0444187S0004

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)	Boues activées										
Commune d'implantation	Saint Père en Retz										
Lieu-dit	Le Pont Neuf										
Capacité nominale STEU en EH	3 700										
Charge de pollution produite en 2020 en EH	<i>En attente des données de la Police de l'Eau</i>										
Nombre d'abonnés raccordés	1 317										
Nombre d'habitants raccordés	3 002										
Débit de référence pour 2020 en m <sup>3</sup> /j*	983										
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à	Autorisation en date du ... Déclaration en date du 15 juillet 2008										
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau du Boivre										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>	25		-et -ou								
DCO	90		-et -ou								
MES	30		-et -ou								
NGL	10 (moyenne annuelle)		-et -ou								
NTK			-et -ou								
pH	Entre 6 et 8,5		-et -ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			-et -ou								
Pt	2 (moyenne annuelle)		-et -ou								
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/01/20	Oui	5,9	73,2	31,8	72,1	11,9	73,5			0,8	66,3
13/02/20	Oui	17,6	82,5	39,2	78,4	11,5	78,7			0,7	76,2
09/03/20	Oui	3,0	95,1	16,0	92,8	4,0	95,2	4,8	82,7	0,6	79,6
25/04/20	Oui	3,0	94,2	19,0	95,3	4,0	93,6			0,5	93,0
11/05/20	Oui	3,0	98,3	18,0	94,5	4,0	97,6			0,7	90,9
14/06/20	Oui	3,0	98,2	17,0	96,5	4,0	98,3	2,6	94,4	0,4	93,1
29/06/20	Oui	3,0	99,0	22,0	97,4	4,0	99,2			0,9	89,9
06/08/20	Oui	3,0	98,1	18,0	97,2	4,0	98,4			1,0	89,1
04/09/20	Oui	3,0	99,1	21,0	95,6	4,0	99,3	2,3	97,4	1,1	86,8
25/10/20	Oui	3,0	98,6	20,0	96,9	4,0	96,0			0,7	92,7
18/11/20	Oui	3,0	96,5	21,0	94,4	4,0	96,9	1,9	96,9	0,6	91,1
16/12/20	Oui	3,0	98,1	15,0	97,8	4,0	98,5			0,7	92,1

**STEU N°4 : UDEP Les Rochelets**  
Code Sandre de la station : 0444154S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)		Boues activées									
Commune d'implantation		Saint Brevin les Pins									
Lieu-dit		Les Rochelets									
Capacité nominale STEU en EH		21 667									
Charge de pollution produite en 2020 en EH		En attente des données de la Police de l'Eau									
Nombre d'abonnés raccordés		NC									
Nombre d'habitants raccordés		NC									
Débit de référence pour 2020 en m <sup>3</sup> /j*		2 463									
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		Autorisation en date du ...				10 avril 2017					
		Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Ruisseau du Boivre									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		15				et		<del>ou</del>		95	
DCO		50				et		<del>ou</del>		90	
MES		20				et		<del>ou</del>		94	
NGL		10 (moyenne annuelle)				et		<del>ou</del>		70 (moyen annuel)	
NTK						et		<del>ou</del>			
pH		Entre 6 et 8,5				et		<del>ou</del>			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						et		<del>ou</del>			
Pt		1 (moyenne annuelle)				et		<del>ou</del>		80 (moyen annuel)	
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/01/2020	Oui			27,0	93,4	4,5	96,2				
28/01/2020	Oui	<3.0	98,0	30,0	92,2	<4.0	98,0	8,4	79,8	1,0	78,3
13/02/2020	Oui			26,0	93,1	<4.0	98,3				
26/02/2020	Oui	<3.0	97,9	25,0	93,6	6,2	97,5	6,7	85,3	0,6	90,5
11/03/2020	Oui	<3.0	94,6	19,0	92,2	<4.0	96,5	9,0	68,2	1,3	56,6
26/03/2020	Oui			30,0	93,2	5,0	97,6				
05/04/2020	Oui	<3.0	98,3	28,0	94,8	<4.0	98,4	7,4	88,2	0,4	94,9
22/04/2020	Oui			27,0	95,9	4,1	98,7				
04/05/2020	Oui	3,0	97,9	25,0	95,9	<4.0	98,9	6,2	88,7	0,3	96,6
11/05/2020	Oui			24,0	95,1	4,7	98,1				
03/06/2020	Oui			35,0	95,7	5,2	98,7				
16/06/2020	Oui	<3.0	98,6	33,0	95,0	<4.0	98,6	7,4	89,7	0,3	95,5
29/06/2020	Oui			43,0	94,4	5,4	98,8				

19/07/2020	Oui	<3.0	98,8	31,0	95,7	<4.0	97,4	16,3	83,6	0,3	97,3
03/08/2020	Oui			49,0	94,7	9,4	97,7				
22/08/2020	Oui	4,0	98,5	40,0	95,9	6,8	98,3	10,5	89,8	0,4	96,6
04/09/2020	Oui			30,0	96,7	<4.0	99,2				
19/09/2020	Oui	<3.0	99,1	41,0	95,9	<4.0	99,2	6,2	94,4	0,4	96,6
05/10/2020	Oui	<3.0	98,9	29,0	95,6	<4.0	99,2	5,1	93,5	0,6	92,4
24/10/2020	Oui			48,0	88,9	9,7	90,5				
03/11/2020	Oui	<3.0	95,9	26,0	92,8	5,5	94,6	3,1	95,6	0,4	93,7
18/11/2020	Oui			31,0	93,4	<4.0	94,4				
04/12/2020	Oui	<3.0	96,2	25,0	89,8	<4.0	93,1	7,9	86,7	1,3	77,4
13/12/2020	Oui			19,0	92,1	6,3	89,2				

**STEU N°5 : UDEP Route du Migron**  
Code Sandre de la station : 0444061S0001

Caractéristiques générales											
Type de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel										
Commune d'implantation	Frossay										
Lieu-dit	Route du Migron										
Capacité nominale STEU en EH	1 750										
Charge de pollution produite en 2020 en EH	En attente des données de la Police de l'Eau										
Nombre d'abonnés raccordés	727										
Nombre d'habitants raccordés	1 793										
Débit de référence pour 2020 en m <sup>3</sup> /j*	378										
Prescriptions de rejet											
Soumise à	Autorisation en date du ... Déclaration en date du 23 janvier 2017										
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau du Migron										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)						
DBO <sub>5</sub>			-et -ou								
DCO			-et -ou								
MES	120		-et -ou								
NGL			-et -ou								
NTK	40 (moyenne annuelle)		-et -ou								
pH	Entre 6 et 8,5		-et -ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			-et -ou								
Pt	10 (moyenne annuelle)		-et -ou								
Charges reçues par l'ouvrage											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
16/06/20	Non	6,0	68,4	70,0	64,3	170,0	-54,5	20,0	0,0	5,4	-125,0
06/07/20	Non	6,0	97,3	58,0	91,8	230,0	30,3	21,0	70,8	1,3	84,5
21/09/20	Non	26,0	91,3	139,0	85,5	170,0	54,1	23,0	73,6	8,3	11,7

**STEU N°6 : Franquinerie**  
Code Sandre de la station : 0444047S0001

<b>Caractéristiques générales</b>											
Type de traitement (cf. annexe)	Macrophytes - Filtres plantés de roseaux										
Commune d'implantation	Corsept										
Lieu-dit	La Franquinerie										
Capacité nominale STEU en EH	250										
Charge de pollution produite en 2020 en EH	<i>En attente des données de la Police de l'Eau</i>										
Nombre d'abonnés raccordés	75										
Nombre d'habitants raccordés	152										
Débit de référence pour 2020 en m <sup>3</sup> /j*	66										
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à	Autorisation en date du ... Déclaration en date du 23 janvier 2017										
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau du Migron										
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	25		-et ou				60				
DCO	90		-et ou				60				
MES	30		-et ou				50				
NGL			-et ou								
NTK	10		-et ou								
pH	Entre 6 et 8,5		-et ou								
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			-et ou								
Pt	10		-et ou								
<b>Charges reçues par l'ouvrage</b>											
Date du bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/05/2020	Oui	<3,0	98,9	31,0	98,4	<4,0	98,4	3,8	97,1	8,1	37,7

## 1.11. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.11.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEU des Remparts	0	0
STEU de Bodon	56	49
STEU du Pont Neuf	26	35
STEU des Rochelets	295	302
STEU route du Migron	0	0
STEU Franquinerie	0	0
<b>Total des boues produites</b>	<b>377</b>	<b>386</b>

### 1.11.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (VP.208)

Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
STEU des Remparts	0	0
STEU de Bodon	47	50
STEU du Pont Neuf	31	32
STEU des Rochelets	262	233
STEU route du Migron	0	0
STEU Franquinerie	0	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>340</b>	<b>315</b>

## 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC)	1 550 € (maison individuelle de 110 m <sup>2</sup> )	1 556 € (maison individuelle de 110 m <sup>2</sup> )
Taxe de Raccordement à l'Egout (TRE)	1 330 €	1 350 €

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	35,68 €	36,04 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,85 €/m <sup>3</sup>	0,86 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	24,76 €	25,32 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	Consommation	0,639 €/m <sup>3</sup>	0,653 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances	Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €/m <sup>3</sup>	0,15 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- X Délibération du 19/11/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- X Délibération du 19/11/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.
- X Délibération du 19/11/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la Taxe de raccordement à l'égout.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	35,68	36,04	1,01 %
Part proportionnelle	102,00	103,20	1,20 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	137,68	139,24	1,13 %
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe annuelle	24,76	25,32	2,26 %
Part proportionnelle	76,68	78,36	2,19 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	101,44	103,68	2,21 %
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0,00 %
TVA (10 %)	25,71	26,09	1,48 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	43,71	44,09	0,87 %
<b>Total TTC</b>	<b>282,83</b>	<b>287,01</b>	<b>1,48 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,36</b>	<b>2,39</b>	<b>1,35 %</b>

### **Nota :**

Cette différence de tarifs s'explique par l'application de l'avenant n°2 à la DSP, pris par une délibération n°2019-322 en date du 17/10/2019. Celui-ci a permis d'intégrer au contrat la gestion d'un nouveau poste de relèvement et la réalisation, par an :

- de 500 contrôles de bon raccordement annuel supplémentaires ;
- De 22 kms de tests à la fumée supplémentaires ;
- De 250 inspections visuelles de boîtes de branchement en période de nappe haute.

Le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2020 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2021 en €/m <sup>3</sup>
Saint-Brevin-les-Pins	2,36	2,39
Corsept	2,36	2,39
Paimboeuf	2,36	2,39
Saint-Viaud	2,36	2,39
Frossay	2,36	2,39
Saint-Père-en-Retz	2,36	2,39

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	1 462 911,00 €	1 444 143,00 €	-1,28%
<i>dont abonnements</i>	535 943,57 €	512 866,25	-4,31 %
Recette pour boues et effluents importés	17 940,05 €	8 530,78 €	-52,45%
Régularisations (+/-)	-46 683,00 €	14 144,00 €	69,70%
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>1 434 168,05 €</b>	<b>1 466 817,78 €</b>	<b>2,28 %</b>
Recettes de raccordement	59 444,17 €	75 247,89 €	26,59 %
Prime de l'Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €	
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00 €	0,00 €	
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	
Autres recettes (reprise de résultat de fonctionnement et amortissement des subventions des années antérieures)	318 615,91 €	172 005,88 €	-46,01 %
<b>Total autres recettes</b>	<b>378 060,08 €</b>	<b>247 253,77 €</b>	<b>-34,60 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 794 288,08 €</b>	<b>1 714 071,55</b>	<b>-5,42 %</b>

### Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2019 en €	Exercice 2020 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	961 808,00 €	1 017 157,00 €	5,75%
<i>dont abonnements</i>	360 729,56 €	360 944,97 €	0,06%
Recette pour boues et effluents importés	16 379,73 €	7 788,82 €	-52,45%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	10 191,00 €	55 374,00 €	443,36%
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>988 378,73 €</b>	<b>1 080 319,82 €</b>	<b>9,30%</b>
Recettes liées aux travaux	146 243,00 €	172 834,00 €	18,18%
Produits accessoires	3 401,00 €	3 602,00 €	5,91%
<b>Total autres recettes</b>	<b>149 644,00 €</b>	<b>176 436,00 €</b>	<b>17,90%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 138 022,73 €</b>	<b>1 256 755,82 €</b>	<b>10,43%</b>

### Recettes globales :

Total des recettes au 31/12/2020 : € (2 950 250,87 € au 31/12/2019).

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est 89 % (88 % en 2019).

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

Partie A – Plan des réseaux		
10	VP.250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10
5	VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
Partie B – Inventaire des réseaux		
15	VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui
	VP.253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	61,86%
	VP.254 – Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Oui
	VP.253-254-255 – Combinaison des variables	11
15	VP.255 - L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose	13
Partie C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points comptabilisés si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
10	VP.256 - Le plan des réseaux comporte une information géographique	
5	VP.256 - Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	
10	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	
10	VP.258 - existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	
10	VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon	
10	VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	
10	VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	
10	VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 39 pour l'exercice 2020 (38 en 2019).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
STEU des Remparts	<i>En attente données 2020 Police de l'Eau</i>	(1)	(1)
STEU de Bodon		(1)	(1)
STEU du Pont Neuf		(1)	(1)
STEU des Rochelets		(1)	(1)
STEU route du Migron		(1)	(1)
STEU Franquinerie		(1)	(1)

(1) : La fiche détaillée de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents n'a pas été communiqué par les services de la Police de l'Eau.

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEU des Remparts	<i>En attente données 2020 Police de l'Eau</i>	(1)	(1)
STEU de Bodon		(1)	(1)
STEU du Pont Neuf		(1)	(1)
STEU des Rochelets		(1)	(1)
STEU route du Migron		(1)	(1)
STEU Franquinerie		(1)	(1)

(1) : La fiche détaillée de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU n'a pas été communiqué par les services de la Police de l'Eau.

### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2019	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100
STEU des Remparts	<i>En attente données 2020 Police de l'Eau</i>	(1)	(1)
STEU de Bodon		(1)	(1)
STEU du Pont Neuf		(1)	(1)
STEU des Rochelets		(1)	(1)
STEU route du Migron		(1)	(1)
STEU Franquinerie		(1)	(1)

(1) : La fiche détaillée de cet indicateur est en cours de refonte et n'est pas disponible

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration n'a pas été communiqué par les services de la Police de l'Eau.

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

#### STEU de Bodon :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	50
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>50</b>

#### STEU du Pont Neuf :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	32
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>32</b>

#### STEU des Rochelets :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	Conforme	233
	Non conforme	
<b>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</b>		<b>233</b>

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100 % en 2019).

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Pour l'exercice 2020 aucune demande d'indemnisation n'a été déposée en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nbre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants. (0,13 en 2019).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Nombre de points noirs pour l'exercice 2020 : 7

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le nombre de points noirs est de 3,32 par 100 km de réseau (3,35 en 2019).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	3,80	2,96	3,11	2,78	0 (*)

(\*) : décalage dû à la mise en oeuvre du Programme Pluriannuel de réhabilitation. Travaux démarrant en 2021.

Au cours des 5 derniers exercices, kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 1,40 % (1,99 % en 2019).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés en CNF}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, les indicateurs de chaque STEU sont les suivants :

	2019	2020				
	Pourcentage de bilans conformes exercice 2019	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans hors CNF	Nombre de bilans conforme	Charge entrante annuelle kgDBO5	Pourcentage de bilans conformes
STEU des Remparts	50%	12	1	5	187,6	42%
STEU de Bodon	75%	12	2	8	163,8	67%
STEU du Pont Neuf	100%	12	3	12	77,8	100%
STEU des Rochelets	100%	30	8	30	398,9	100%
STEU Route du Migron	0%	3	0	0	56,7	0%

STEU Franquinerie	100%	1	0	1	7,7	100%
-------------------	------	---	---	---	-----	------

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration de capacité supérieure à 2000 EH est 74 (86 en 2019). En prenant en compte l'ensemble des stations, l'indice est de 75 (78 en 2019).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2019	Exercice 2020
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	20	20
10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	10	10
20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	20	20
30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/06/2007 relatif à la surveillance des ouvrages)	30	30
<b>Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus</b>			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	10	10
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10	10
<b>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	0	0
<b>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (110 en 2019).

### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	1 129 781,43 €	2 546 107,72 €
Epargne brute annuelle en €	1 888 425,02 €	1 607 660,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,60	1,58

### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffres d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2020	36 778,00 €	19 149,00 €
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	2 388 226,00 €	2 946 443,00 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement N	1,54 %	0,65 %

Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est 0,65 % (1,54 % en 2019).

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamation} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2020, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0,61 en 2019).

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Montants financiers

	Exercice 2019	Exercice 2020
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 576 293,16 €	3 589 618,21 €
Montants des subventions en €	278 498,66 €	182 250,00 €
Montants des contributions du budget général en €	0,00 €	0,00 €

### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 129 781,43 €	2 546 107,72 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	248 768,93 €	283 673,71 €
	38 806,94 €	33 655,56 €

### 4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2020, la dotation aux amortissements a été de 599 464,50 € (623 474,48 € en 2019).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Programme d'inspections télévisées	60 k€ TTC / an
Mise à jour des données topographiques	100,8 k€ TTC
Zonage intercommunal d'assainissement	34 k€ TTC

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme 2020-2023 de réhabilitation de réseau	2021-2023	6,98 M € TTC
Renouvellement du pré-traitement – STEP Rochelets	2021	597 k€ TTC



## **5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

### **5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Pour l'année 2020, le nombre de demande d'abandon de créance est de 25 pour un montant total de 1 339,51 €.

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2019	Valeur 2020
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	23 983	23 966
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	377 t MS	386 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,36 €	2,39 €
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	88 %	89 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	38	39
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	NC	NC
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	NC	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	NC	NC
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1 556 €	1 339 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,13	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3,35	3,32
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,99 %	1,40 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	86 %	77 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,60	1,58
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,54 %	0,65 %
P258.1	Taux de réclamations	0,61	0

# 7. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

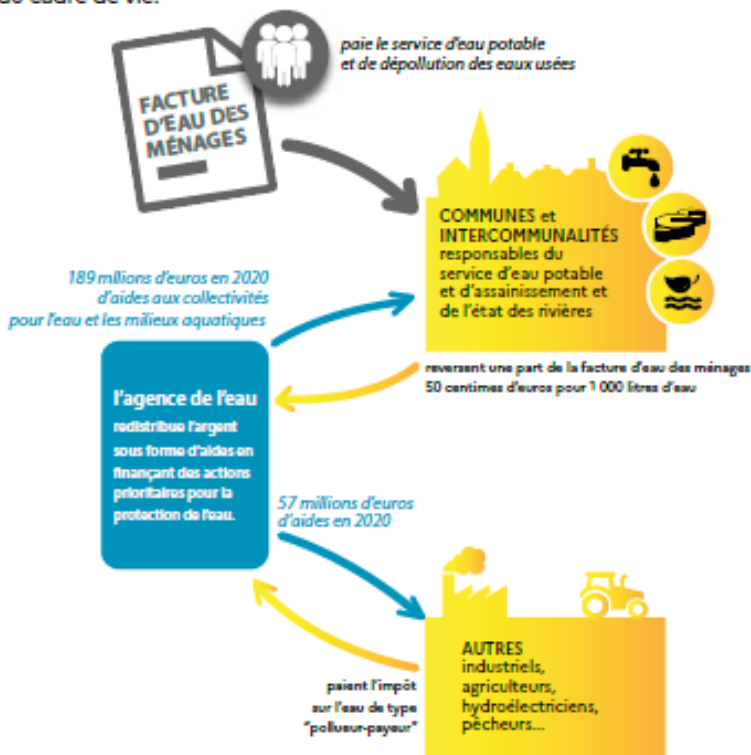
### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire** ou au **président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
Ed. mars 2021

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

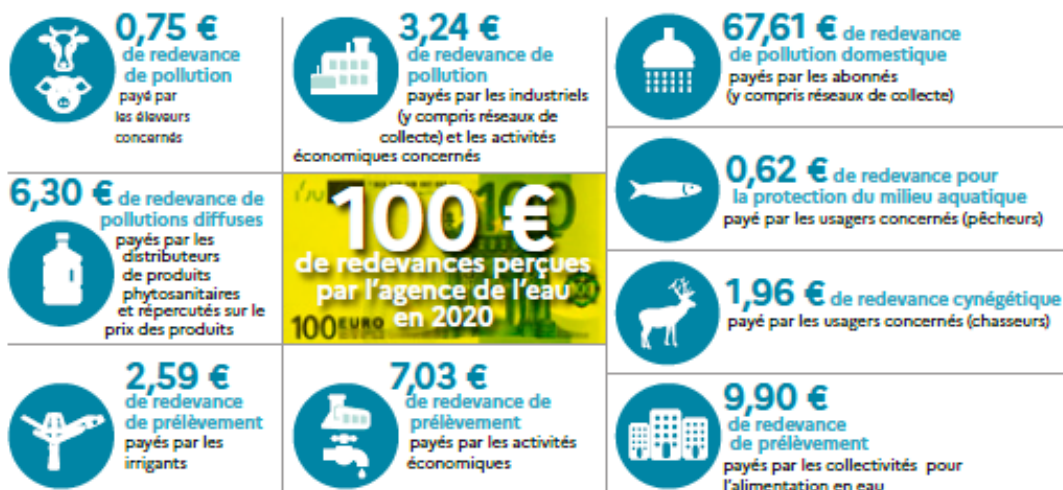
1

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

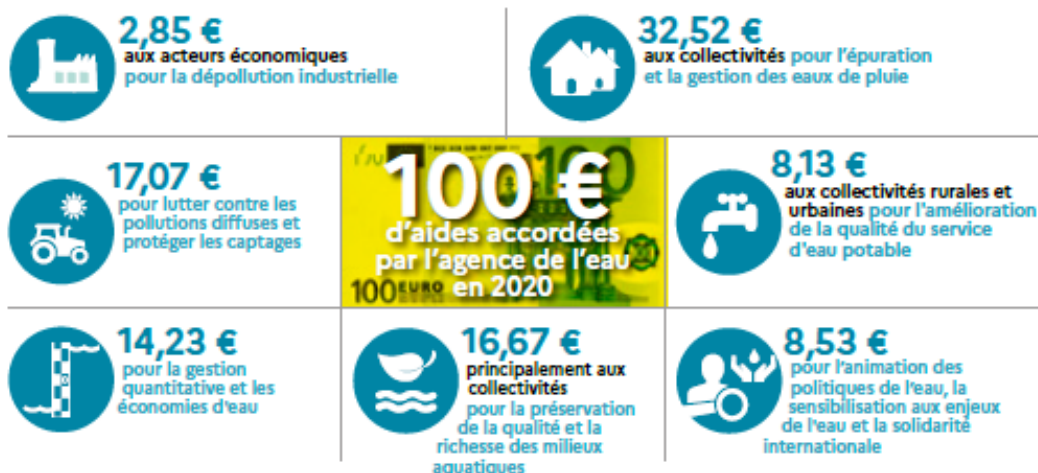


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

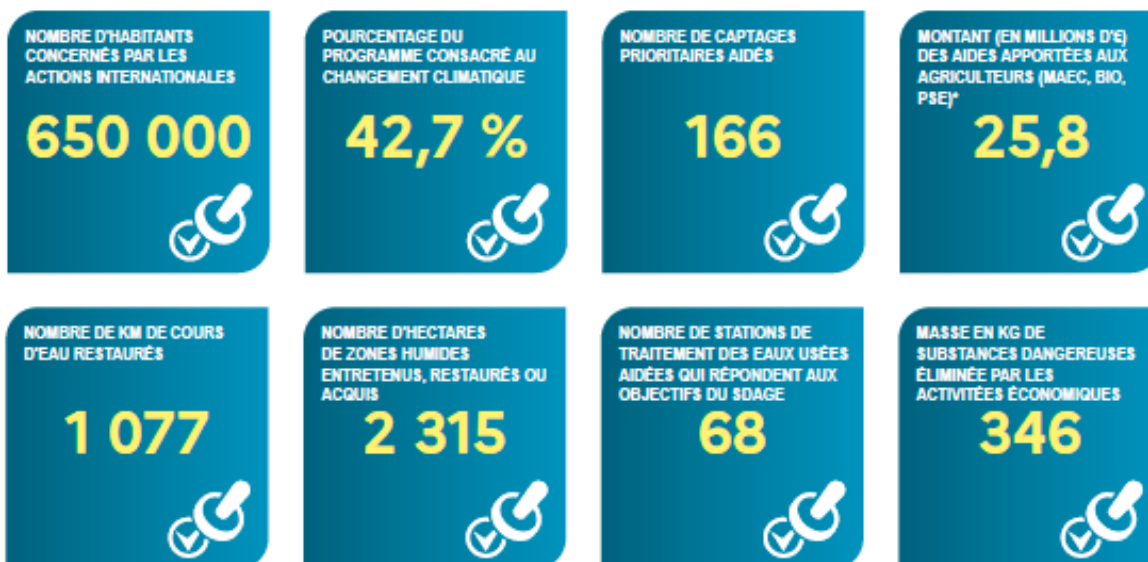


En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2020...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits.

Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.

Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

> investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>

> investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>

> travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>



### PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraiz - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 + 49 + 85)  
1 rue Eugène Varlin - CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

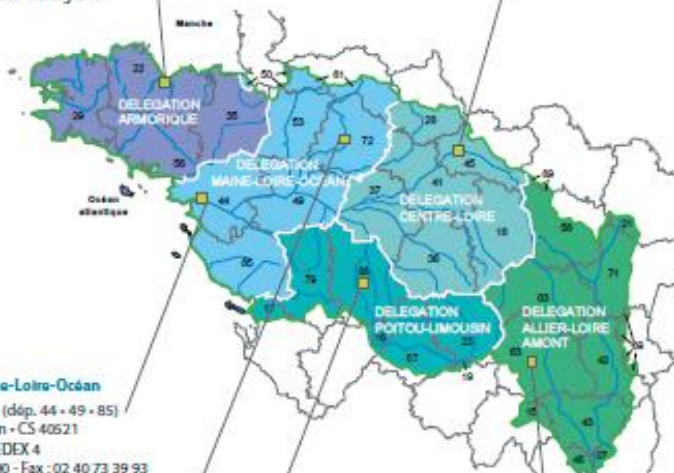
→ Site du Mans (dép. 49 + 50 + 53 + 61 + 72)  
17 rue Jean Grémillon - CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-mans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette - CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud - CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Donnez votre avis sur

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

LES  
COMITÉS  
DE BASSIN

les inondations  
et le milieu marin

L'eau

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site [enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)

**Nouveau** Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Publication : AELB-DC - mars 2021

Impression : Dap3 Print - imprimé sur papier PEFC

Crédit : photos : agence de l'eau Rhône-Meuse - illustration : Jean-Louis Achert - veur consultation MTE